



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1142 - Développement des transports collectifs

**Convention financière pour un transport
à la demande de la Communauté de
Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains**

Rapport n° CP/2015/75

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Ce rapport a pour objet de renouveler pour un an la délégation de compétence à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour l'organisation du transport à la demande "Taxi pour tous".

Onze Communautés de communes bas-rhinoises organisent aujourd'hui un système de transport à la demande (TAD) sur délégation de compétence du Conseil Général.

Ainsi la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a mis en place un service de transport à la demande depuis le 3 avril 2006.

De juillet 2013 à juin 2014, le fonctionnement de ce système de transport à la demande a représenté un coût de 215 438,39 € pour 11 131 déplacements effectués. Les recettes perçues ont couvert ce coût à hauteur de 16 202 €. Le Conseil Général et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sont pour leur part intervenus respectivement à hauteur de 64 631,51 € et 150 806,98 €.

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sollicite aujourd'hui une nouvelle délégation de compétence pour une durée d'un an, à compter du 3 avril 2015. Conformément au dispositif départemental, le Département prendra à sa charge 50 % du déficit d'exploitation du TAD, plafonné à 30 % des dépenses, en versant une subvention annuelle à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, selon le projet de convention en annexe.

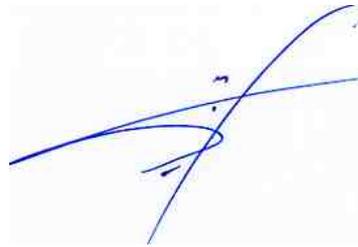
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le renouvellement, pour un an à compter du 3 avril 2015, de la délégation de compétence accordée à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour l'organisation du transport à la demande "Taxi pour tous".

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et le Département.

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL